

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Stratégie maritime

Québec accorde jusqu'à 125 000 \$ pour l'élaboration du plan de développement relatif à l'implantation d'une zone industrialo-portuaire à Salaberry-de-Valleyfield

Salaberry-de-Valleyfield, le 29 avril 2016 – Le ministre délégué aux Affaires maritimes, M. Jean D'Amour, et la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie et ministre responsable de la région de la Montérégie, M^{me} Lucie Charlebois, confirment que le gouvernement du Québec a signé une entente de collaboration avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et ses partenaires locaux en vue d'implanter une zone industrialo-portuaire à Salaberry-de-Valleyfield. Dans le cadre de cette entente, le gouvernement financera jusqu'à 70 % des dépenses associées à la réalisation du plan de développement afférent, et ce, jusqu'à concurrence de 125 000 \$.

La signature de cette entente de collaboration a mené à la formation d'un comité local qui regroupe la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, la Société du Port de Valleyfield, la MRC de Beauharnois-Salaberry, le Centre local de développement Beauharnois-Salaberry ainsi que les ministères et organismes concernés. Le comité aura notamment pour mandat de délimiter la zone industrialo-portuaire et de préparer un plan de développement industriel comprenant, entre autres, le repérage des marchés potentiels et des occasions d'attraction d'investissements, le tout en conformité avec les principes de développement durable.

« Le développement de zones industrielles près des services portuaires et d'infrastructures routières et ferroviaires représente un avantage compétitif considérable pour les entreprises qui s'y installent. Ce positionnement stratégique assurera entre autres une meilleure intégration des entreprises manufacturières aux chaînes d'approvisionnement mondiales, ce qui aura pour effet d'attirer des investissements au Québec, en plus d'accroître nos exportations », a indiqué le ministre Jean D'Amour.

Le plan d'action 2015-2020 de la Stratégie maritime du Québec dispose notamment d'une enveloppe d'intervention de 300 millions de dollars pour soutenir des projets d'investissements privés dans les zones industrialo-portuaires. Une somme de 200 millions de dollars est également prévue par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour soutenir les projets d'infrastructures portuaires et intermodales consacrés au transport des marchandises.

« Nous visons à ce que cette zone industrialo-portuaire devienne un centre névralgique et essentiel à la vitalité économique des communautés. Notre gouvernement demeure un partenaire de premier plan dans la réalisation de ces grands projets maritimes structurants et mobilisateurs. Et c'est en menant des actions collectives que nous renforcerons la position du Québec sur l'échiquier des grandes chaînes logistiques internationales », a fait valoir le ministre D'Amour.

... 2

« Le Port de Valleyfield joue un rôle de premier plan dans le paysage économique de la région depuis 50 ans. Dynamiser l'activité portuaire, c'est améliorer le positionnement concurrentiel de ce dernier, mais aussi celui de tout le Québec, sur la scène internationale. L'implantation d'une telle zone engendrera des occasions d'affaires et la création d'emplois qui profiteront à tous les citoyens de la Montérégie », a ajouté la ministre Lucie Charlebois.

Actuellement, le gouvernement du Québec finalise la signature d'ententes de collaboration afin de développer 16 zones industrialo-portuaires. D'ici juin 2016, toutes les ententes devraient avoir été signées. L'implantation de telles zones constitue l'un des axes d'intervention autour desquels s'articule la Stratégie maritime du Québec.

À propos de la Stratégie maritime

La Stratégie maritime constitue, tout comme le Plan Nord, une initiative économique majeure pour le Québec. Elle vise une utilisation optimale et responsable du potentiel maritime québécois et comporte différentes mesures destinées à mettre en valeur le transport maritime, le tourisme et les ressources marines du territoire maritime. D'ici 2030, la Stratégie maritime engendrera des investissements de plusieurs milliards de dollars et entraînera la création de 30 000 emplois, dans toutes les régions du Québec. Durant les cinq premières années, son plan d'action prévoit des investissements de l'ordre de 2,9 milliards de dollars.

Pour en savoir plus au sujet de la Stratégie maritime, ou pour la consulter, visitez le www.strategiemaritime.gouv.qc.ca.

Pour plus d'information sur les zones industrialo-portuaires, consultez le www.economie.gouv.qc.ca/zones.

– 30 –

Sources:

Marc Lapointe
Attaché de presse
Cabinet du ministre délégué
aux Affaires maritimes
Tél. : 418 691-5650

Bianca Boutin
Attachée de presse
Cabinet de la ministre déléguée
à la Réadaptation, à la Protection
de la jeunesse, à la Santé publique
et aux Saines habitudes de vie et ministre
responsable de la région de la Montérégie
Tél. : 418 266-7181

Information :

Jean-Pierre D'Auteuil
Responsable des relations médias
Direction des communications
Ministère de l'Économie, de la Science et
de l'Innovation
Tél. : 418 691-5698, poste 4868
Cell. : 418 559-0710